

Près de la montagne Sainte-Victoire, le vent de la discorde souffle sur un parc d'éoliennes.

A Artigues, en occupation du sol, bien entendu on ne peut que penser au parc
Eolien Ollières-Artigues.

Sujet polémique, 2 visions sur ce parc :

1ère vision :

D'abord le projet présenté par la Société Eco/Delta, créateur d'énergie verte depuis 2002,
se présente en tant que Société Française basée à La Ciotat.

Le projet Artigues-Ollières répond aux besoins en énergie production = 110 GWH produit en 1an,
soit la consommation des habitants de l'agglomération toulonnaise.

- Le parc constitue, en produisant de l'énergie verte, la quasi-totalité de la puissance éolienne de la région.
Sur 4 000 éoliennes implantées en France, 46 sont basées en région PACA.
Le parc d'Artigues-Ollières en compte la moitié, 22 éoliennes, chacune de 125 m de haut.
- Le projet Artigues-Ollières contribue à combler le retard de la région dans le domaine de l'énergie éolienne.

En étroite concertation avec les associations de protection de l'environnement, et avec près de 7 millions d'euros investis exclusivement en emplois locaux sur cette thématique, la conciliation entre production d'énergie et préservation de la nature est inscrite au coeur même de l'ADN du parc éolien d'Artigues-Ollières.

- Mise en place sur chaque éolienne de dispositifs SafeWind Bird et SafeWind Bat, pour assurer la **protection des oiseaux et des chauves-souris**.
- Mise en place d'un **plan d'action agricole** dans le cadre du DOP, en étroite collaboration avec les **chambres d'agriculture** et le **CERPAM** pour le maintien autour du projet de milieux pastoraux favorables aux écosystèmes.

Les retombées économiques :

Emploi : 10 postes qualifiant créés localement pour la maintenance (électrotechnicien, mécanicien, informaticien, opérateur vidéo-surveillance).

50 000 h de travail

pour la mise en œuvre du chantier dont 80% réalisées par des entreprises locales (génie civil, électrique, espace vert, manutention, sécurité).

Les retombées locales : 75 Millions d'investissement

dont 1 090 500€ de retombées locales en lien avec le traitement des incidences du projet sur les écosystèmes.

500 000€ redistribués annuellement en fiscalités.

2ème vision :

Situé dans le Var, le parc éolien d'Ollières-Artigues surprend à plusieurs égards. Conçu et exploité par un micmac d'intérêts étrangers, il fait aujourd'hui l'objet d'une bataille judiciaire. Plusieurs associations dénoncent son érection sur la base d'une autorisation environnementale invalide.

Un parfait exemple de ce qu'il ne faut pas faire pour développer les énergies renouvelables.

Paul Cézanne ne l'aurait peut-être pas supporté. La montagne Sainte-Victoire, paysage chéri du célèbre impressionniste, est désormais parée d'éoliennes. 22 turbines s'élèvent sur ses contreforts, au cœur d'un espace naturel partiellement protégé. Un choix d'emplacement surprenant, d'autant que les travaux ont été réalisés sans autorisation environnementale valide. L'opération démarrée en février 2020 s'est donc poursuivie sans cadre légal. Le parc éolien d'Ollières-Artigues (Var) fait aujourd'hui l'objet d'une bataille judiciaire qui l'oppose à quinze associations.

Elles dénoncent l'impact significatif du site sur les paysages et la biodiversité. Les pistes d'accès au chantier ont en effet nécessité le terrassement de collines vierges et la destruction de nombreux végétaux. Les éoliennes sont également critiquées pour leurs conséquences sur l'avifaune et notamment l'Aigle de Bonelli, une espèce protégée.

Mais au-delà des considérations environnementales, la ferme étonne par sa conception très éloignée de l'idéale «vert et local» des énergies renouvelables.

Elle a été construite par Eco Delta, une société française majoritairement détenue par le groupe suisse JC Mont-Fort. Les éoliennes, conçues par le danois Vestas, proviennent de ses usines chinoises de Tianjin. Le parc a finalement changé de main début 2021, racheté par le fonds d'investissement irlandais NTR Funds.

L'association «Site et Monuments», l'un des organismes engagés dans la procédure, critique une opération au profit de sociétés étrangères. Elle pointe notamment le tarif de rachat subventionné de la production électrique, qui dit-elle, «*bénéficiera [...] à un fonds d'investissement irlandais, agissant pour le compte de fonds de pension internationaux*».

Le parc d'Ollières-Artigues représente tout ce qu'il ne faut pas faire pour développer les énergies renouvelables. Éoliennes fabriquées à l'autre bout du monde, opérations financières étrangères, chantier réalisé sur la base d'autorisations caduques, artificialisation de territoires vierges, emplacement au cœur d'un site naturel protégé : autant de choix à l'encontre du « localisme », de la transparence et du respect de l'environnement censés accompagner la transition énergétique. Si ce genre de parc éolien controversé est minoritaire en France, il suffit de quelques affaires pour ternir l'image des énergies renouvelables. Aux pouvoirs publics de fixer des exigences, comme la sanctuarisation de zones naturelles remarquables et la favorisation de projets plus locaux.

Le dernier jugement de la cour d'appel de Marseille est un premier pas. Fin mars 2021, le tribunal a exigé la délivrance d'une autorisation environnementale conforme pour autoriser la production du parc d'Ollières-Artigues.

(On sait par exemple, que dans l'Hérault, un site d'éoliennes a été supprimé ???)

Nous voilà donc au «courant», même Stéphan Bern en a parlé, fera t- il souffler le vent dans le bons sens ???

En tous cas, c'est le vent de la polémique dans la région, à suivre !